

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

Date inspection: _____

CONFORME

Étiquette d'identification: _____

Inspecteur: _____

Mentor: -

Installateur: _____

N° TVA:-

Référence du client1: -

N° C. Ident:-

Marque et type d'appareil de mesure: _____

N° série: _____

Adresse de l'installation

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

Pays

Propriétaire

Nom

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

Pays

Installateur

Nom

N° TVA

Numéro de téléphone

Nom de contact

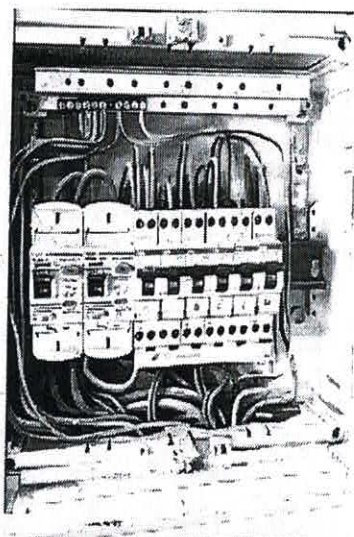
Téléphone

Numéro Gsm (SMS)

Type : Studio/5

EAN : -

N° compteur : _____



Type de contrôle:

Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271, 271bis et 86.

Distributeur:

Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection

tableaux: 1

Nombres Max: 40 A Nombres circuits: 6 Ri GEN: 0,61 M

Ω

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 6 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{dt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection (N (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Voir schémas					

Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input type="checkbox"/>		
Liaisons équipotentielles	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	pas d'application <input type="radio"/> en attente					
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	Éclairage / machines		<input checked="" type="radio"/> BON	<input type="radio"/> PB	<input type="radio"/> PA	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme.. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme.. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date: